

COURRIEL

Repentigny, le 11 juillet 2017

**Objet : Demande d'accès concernant le 3205, boul. des Entreprises, local 107 à
Terrebonne.**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 21 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 29 avril 2016, 2 pages
2. Avis de non-conformité du 18 juillet 2012, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 18 juillet 2012, 4 pages
4. Rapport d'accident technologique 14 mai 2012, 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

P. J.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec)
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : isabelle.falardeau@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Repentigny, le 29 avril 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

A&G Electrostatique inc.
3685, rue Georges-Corbeil
Terrebonne (Québec) J6X 4J5

N/Réf. : 7610-14-01-05361-10
401349259

Objet : Exploitation d'un atelier de sablage par jets abrasifs

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 20 novembre 2014, reçue le 9 décembre 2014 et complétée le 17 février 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier de sablage par jets abrasifs sur des pièces métalliques. Le taux de production maximal de pièces sablées est de ^{art 23-24} pi²/semaine, soit ^{art 23-24} m²/semaine.

Le projet est réalisé sur une partie du lot 2 400 680 du cadastre du Québec, soit dans le local 102 du bâtiment situé au 3205 du boulevard des Entreprises, dans la ville de Terrebonne, faisant partie de la MRC Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou de demande d'autorisation pour un projet industriel, daté du 20 novembre 2014 et signé par M. Pierre Martel, président, A&G Electrostatique inc., concernant l'exploitation d'un atelier de sablage par jets abrasifs à Terrebonne, 13 pages et trois annexes;

- Document intitulé : « Annexe 3 – Niveau d'émission du bruit », daté du 30 janvier 2015 et signé par M. Pierre Martel, président, A&G Électrostatique inc., concernant des précisions additionnelles sur le projet, deux pages;
- Lettre datée du 9 novembre 2015 et signée par M. Pierre Martel, président, A&G Électrostatique inc., concernant des informations supplémentaires sur le projet, quatre pages et huit documents joints;
- Courriel transmis le 4 décembre 2015 par [art 53-54] ing., M. ing., [art 23-24], concernant des renseignements complémentaires sur le projet de A&G Électrostatique inc.;
- Lettre datée du 15 février 2016 et signée par [art 53-54] ing., [art 23-24] concernant des précisions additionnelles sur le projet, deux pages et un document joint

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MJG/CV

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Lanaudière et des
Laurentides

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

analy
recc
app

Repentigny, le 18 juillet 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9167-0661 Québec inc.
3205, boulevard des Entreprises
Terrebonne (Québec) J6X 4J9

N/Réf. : 7610-14-01-05361-01
400947232

Objet : Garage de maintenance de l'entreprise 9167-0661 Québec inc.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 29 juin 2012 par des inspecteurs de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir apposé à un endroit visible, une étiquette indiquant le nom des matières entreposées dans un contenant, réservoir et citerne.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Afin de fermer le présent dossier, nous vous demandons de nous fournir, d'ici le 24 août 2012, une photo de votre réservoir attestant que la correction a bien été effectuée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Iris Laforme au numéro de téléphone 450 654-4355, poste 228.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

...2

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

IB/IL/il


Isabelle Bourget, coordonnatrice
Secteurs industriel et municipal

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Lanaudière

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-06-29	Heure d'arrivée : 9 h 57	Heure de départ : 10 h 23
Inspecteur : Iris Laforme	Accompagné de : Claude Tétreault	
N° intervention : 300736497	Type d'intervention : Inspection pour suivi d'urgence	
N° gestion documentaire : 7610-14-01-05361-01	N° du rapport d'inspection : 400946139	
N° demande : 200202742	Type de demande : Urgence	
But de l'inspection : Vérifier la gestion des matières résiduelles dangereuses ainsi que la politique interne concernant les déversements d'hydrocarbure accidentels.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : 9167-0661 Québec Inc.	
Nom usuel du lieu : Salvatore Briqueteur	
N° du lieu : X2137108	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 3205, boulevard des Entreprises Terrebonne (Québec) J6X 4J9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,724016666700;-73,693250000000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9167-0661 Québec Inc.	Propriétaire	3205, boulevard des Entreprises Terrebonne (Québec) J6X 4J9	Y2099676

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Réceptionniste	450-477-2111
art 53-54	Employé - garagiste	450-477-2111

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :	art 53-54 et art 53-54		

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 8	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Iris Laforme avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\lafir01\7610-14-01-05361-01	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

Autres pièces annexées au rapport		
Numéro	Titre	
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2012-06-29

No de gestion documentaire : 7610-14-01-05361-01

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Une inspection est réalisée suite à un appel à Urgence Environnement concernant un déversement d'huile hydraulique survenu lorsqu'un chariot élévateur a pris feu sur la propriété de l'entreprise.

3. Description de l'inspection

À notre arrivée sur les lieux, nous expliquons brièvement les raisons de notre présence à la réceptionniste. Le propriétaire n'étant pas disponible, elle nous réfère au garagiste ayant procédé au nettoyage suite à l'événement.

Nous nous dirigeons sur le côté du bâtiment pour y retrouver le garagiste. Sur le côté du bâtiment, il y a un enclos avec de l'équipement et des réservoirs de carburants. Nous constatons qu'il y a deux chariots élévateurs au propane. Le garagiste nous indique l'endroit où le chariot élévateur a passé au feu en mai dernier (voir photo no. 1). On peut voir une trace noire sur l'asphalte, mais on ne constate pas de présence d'hydrocarbures.

Il nous explique que le feu est survenu durant la fin de semaine et que les pompiers sont venus sur les lieux. À son retour au travail, le lundi matin, il a mis des absorbants pour récupérer. Nous l'avisons que la récupération doit se faire au moment même de l'événement. Le pluvial est situé à environ 50 mètres du lieu du déversement et il nous assure qu'il n'y a pas eu d'huile dans le pluvial.

Dans le bâtiment, il y a un garage pour l'entretien mécanique et le garagiste nous mentionne que les absorbants souillés sont entreposés dans des 45 gallons à l'intérieur de celui-ci. Il nous fait visiter le garage et on constate qu'il y a sur place une chaudière contenant des absorbants propres, prêts à être utilisés (voir photo no. 2). Nous l'avisons que le réservoir servant à entreposer les huiles usées n'est pas identifié (voir photo no. 3). Il nous mentionne qu'il fera le nécessaire.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

- Aucun des constats effectués sur le terrain ne permet de valider le bien fondé d'une mauvaise gestion des matières résiduelles dangereuses tel que mentionné dans le compte rendu d'appel d'urgence.
- Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement au Règlement sur les matières dangereuses, soit :
 - Ne pas avoir apposé à un endroit visible, une étiquette indiquant le nom des matières entreposées dans un contenant, réservoir et citerne.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46

Date de l'inspection : 2012-06-29

No de gestion documentaire : 7610-14-01-05361-01

6. Recommandations

- Je recommande de transmettre un avis de non-conformité à l'entreprise 9167-0661 Québec Inc. pour le manquement constaté et mentionné en conclusion.
- Je recommande de fermer l'intervention.

Signature :

Date de rédaction :

2012-07-18

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

Fonction :

COORDONNATRICE

Signature :

Date :

2012 07 18

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations émises :

- Envoyer l'avis de non conformité
- Assurer le suivi du correctif
- Fermer l'intervention

Nom : 9167-0661 Québec inc. (Salvatore Briqueteur)

Municipalité : Terrebonne

Date : 2012-06-29

N/D : 7610-14-01-05361-01

Photo # : 1

Réf. Photo : 004.jpg

Note : Localisation de l'incendie impliquant un chariot élévateur. Il n'y avait aucune présence d'huile à la surface de l'eau présente sur l'asphalte au moment de notre inspection.

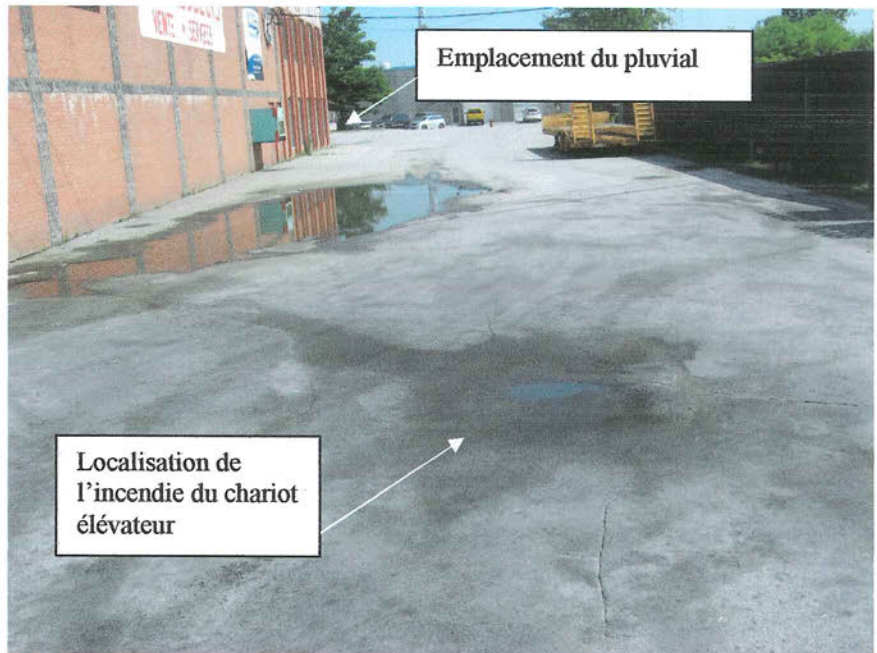


Photo # : 2

Réf. Photo : 008.jpg

Note : Chaudière contenant des absorbants propres, prêts à être utilisés

Photo # : 3

Réf. Photo : 006.jpg

Note : Réservoir servant à recueillir les huiles usées non identifié.



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : AR-14-2012-05-14-0662

T-14-2012-05-14-14(*)

Date de l'événement : 2012-05-14 Heure : _____ h _____ min. N^{bre} de photos : _____
 Organisme impliqué : Salvatore Briqueteur inc. Tél. : (450) 477-2111
 Adresse : 3205, boul. des Entreprises Condo # 107 Poste : _____
 Ville : Terrebonne Code postal : _____
 Endroit de l'événement : Face à l'adresse ci haut décrite Code S.P. : _____

Ville de l'événement : Terrebonne N° de ville : 64010
 Produit en cause : Huile hydraulique État du produit L/S/G : (L)

NON CLASSÉ	CLASSE	UN :
	3.3	CAS :

Quantité : Approx. Imp. : ? _____
 Précise : Dév. : _____
 Sans Dév. : Réc. : _____

Aspects humains
 Sans objet : N^{bre} : _____
 Évacués : N^{bre} : _____
 Blessés : N^{bre} : _____
 Traités imm. : N^{bre} : _____
 Hospitalisés : N^{bre} : _____
 Décédés : N^{bre} : _____

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte () ()
 Portuaire Résidentiel Rural
 IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructure de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Bris d'une conduite hydraulique sur un chariot élévateur.

Signalé par : Patrick Gagnon Origine M.E.F. (O/N) : Oui Non
 Organisme : COG Appel reçu à : 08 h 52 min.
 Tél. : (418) 643-5678 [] Date : 2012-05-14 Fin de la conversation : 08 h 54 min.

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non
 Urgence-Environnement : _____ Rendu sur les lieux à : _____ h _____ min.
 Organisme impliqué : _____ Quitte les lieux à : _____ h _____ min.
 Responsables municipaux : _____ Temps total : 40 min.
 N^{bre} de sorties : _____
 Catégorie : 1) 2) 3)
 Demande d'exécution de travaux : Oui Non
 Émissions 115.1 : Oui Non
 Fonds d'urgence : Oui Non Coût : _____
 Pér. de traitement : Int. Ext. Comb.
 Transféré à (serv. ou code) : IND Zone (M.T.M.) : _____ X : _____ Y : _____

Sommaire :

(Interventions)

08h56 Appel au plaignant art 53-54 _____ qui m'explique que art 53-54 _____ a un chariot élévateur qui est passé au feu en fin de semaine après un bris de conduite hydraulique. Il semble ne pas vouloir récupérer le produit sur l'asphalte et une partie de l'écoulement vers le réseau pluvial. Selon lui ce n'est pas la première fois qu'il y a un déversement et que l'entreprise refuse de récupérer. Je lui dis que je vais téléphoner à l'entreprise et qu'un suivi sera réalisé.

09h01 Je téléphone à l'entreprise et parle à la réceptionniste (art 53-54 _____), celle-ci m'informe que cela sera nettoyé aujourd'hui. Je l'informe que tout déversement doit être rapporté et lui donne le # de téléphone 24 heures. Je lui donne également deux noms d'entreprise de récupération.

Voir suite à la page suivante.

Signature : André Ménard

Date : 2012-05-14

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
	Je lui dis également que selon les renseignements reçus, il y aurait de l'huile qui se serait rendu jusqu'à l'égout pluvial. Il faudra donc que cet égout soit pompé. En terminant je l'informe qu'un suivi sera réalisé.
10h0 à 10h02	art 53-54 ne rappelle pour m'informer que selon sa patronne, il n'y aurait eu aucun écoulement à l'égout. Elle me dit que la police et les pompiers se sont rendus sur les lieux en fin de semaine lors de l'incendie. Je lui rappelle que cet incident aurait dû nous être rapporté. Elle en prend note pour les cas futurs. De l'absorbant a été étendu pour effectuer la récupération.

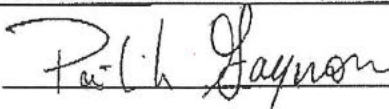
COMPTE RENDU D'APPEL

T- 14

A.R. : 14-20120514-0662

ALERTE		
Date de l'appel : 2012-05-14 (année, mois, jour)	Reçu par : Patrick Gagnon	Heure de réception de l'appel au COG : 8 h 40
Date événement : 2012-05-14 (année, mois, jour)	Heure événement : Ce matin h	
COORDONNÉES		
Nom de l'interlocuteur art 53-54 Organisme art 53-54	Fonction : employé	
Nom de la personne à rappeler : idem	Fonction : idem	
Organisme : idem		
Adresse : 3205, boul. des Entreprises #107	Ville : Terrebonne	
N° de téléphone : (450) 477-4638	N° de la ville : 64008	
Localisation de l'événement : Face au 3205, boul. des Entreprises #107		
Nom de la ville : Terrebonne		
TYPE D'ÉVÈNEMENT		
Aérien <input type="checkbox"/>	Bris d'équipement <input checked="" type="checkbox"/>	Incendie <input type="checkbox"/>
Ferroviaire <input type="checkbox"/>	Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Pluie diluvienne <input type="checkbox"/>
Manutention <input type="checkbox"/>	Maritime <input type="checkbox"/>	Travaux en milieux humides <input type="checkbox"/>
Routier <input type="checkbox"/>	Tornade <input type="checkbox"/>	Déversement illégal <input type="checkbox"/>
		Inondation <input type="checkbox"/>
		Réservoir <input type="checkbox"/>
		Fuite de gaz <input type="checkbox"/>
		Autres : <input type="checkbox"/>
Produit (s) en cause : Hydrocarbures		Quantité estimée : n/d
Description sommaire de l'événement : Bris d'un lift de manutention appartenant à la compagnie Salvatore L. Briqueleurs. Les appareils de cette compagnie ne sont pas toujours tenu en bonne ordre et des "dégoutement" d'huile on souvent lieu sur du gravier. Ce matin, un déversement plus important est survenu sur l'appareil et l'huile aurait coulé sur une distance d'environ 60 pieds jusqu'à un trou d'homme.		
TRANSFERT		
	Immédiat <input checked="" type="checkbox"/>	Différé <input type="checkbox"/>
N° de région : 14	Heure à laquelle l'intervenant de garde a été prévenu par téléavertisseur : 8 h 50	
Nom de l'intervenant : André Ménard	Heure du retour d'appel : 8 h 52	
Commentaires :		
TRAITEMENT TERMINÉ : 9 h 02		

Signature :



Date : 2012-05-14